



**COUR SUPÉRIEURE DU QUÉBEC  
CHAMBRE CRIMINELLE**

**L'HONORABLE ÉLIANE-B. PERREAULT  
JUGE COORDONNATRICE**

Palais de justice  
1, rue Notre-Dame Est, chambre 12.36  
Montréal (Québec) H2Y 1B6

**AUX : INTERVENANTS EN MATIÈRE DE JUSTICE CRIMINELLE**

**DATE : 25 FÉVRIER 2021**

**OBJET : COVID 19 – MÉMO 46 - AVIS IMPORTANT / LES DEMANDES PONCTUELLES (GARDE) OU URGENTES À LA COUR SUPÉRIEURE CHAMBRE CRIMINELLE DU 1<sup>ER</sup> MARS AU 5 MARS 2021**

---

Bonjour à tous les intervenants,

Veillez prendre note qu'à compter du 1<sup>er</sup> mars jusqu'au 5 mars 2021 inclusivement vous devez adresser **toutes demandes urgentes à la juge Hélène Di Salvo ([helene.disalvo@judex.qc.ca](mailto:helene.disalvo@judex.qc.ca)) avec copie à son adjointe, madame Maryse Lamerre ([maryse.lamerre@judex.qc.ca](mailto:maryse.lamerre@judex.qc.ca)).**

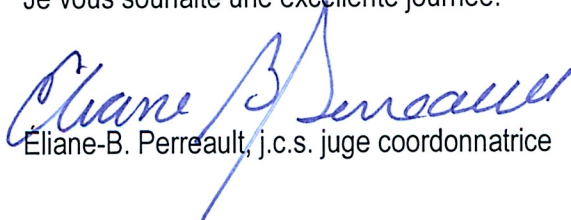
Dans les cas où la demande urgente concerne une procédure judiciaire, celle-ci doit être préalablement déposée au greffe du district concerné, conformément aux règles de pratique de la Cour supérieure.

Chaque demande adressée au juge désigné **DOIT** inclure, en copie conforme, la coordination à l'adresse [ch.crim.csq.mtl@judex.qc.ca](mailto:ch.crim.csq.mtl@judex.qc.ca).

Je vous remercie pour la collaboration que vous continuez à démontrer avec la Chambre criminelle de la Cour supérieure depuis le début de la pandémie. Nous devons poursuivre notre effort collectif.

À titre de coordonnatrice de la Chambre criminelle, vous pouvez compter sur mon soutien.

Je vous souhaite une excellente journée.

  
Éliane-B. Perreault, j.c.s. juge coordonnatrice